

Commune de Vis en Artois

DE_2023_019

Séance du mercredi 05 avril 2023

Membres en exercice
: 15

Présents : 15

Votants: 15

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 31 mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour : 15 - **Contre** :
0 -

Abstentions : 0

Secrétaire de séance:
Ghislaine ANSELIN

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Roger CANDAEËS, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Procurations:

Absents

Excusés:

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente une demande d'admission en non-valeur concernant un impayé sur le budget de l'eau de 2016 d'une valeur de 257.37€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur de la facture non réglée et de l'ajouter au Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 05 avril 2023
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 13/04/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 062-216208645-20230405-DE_2023_019-DE